

Conseil syndical

339^e réunion

Jeudi 4 février 2021

13 h

ZOOM



Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Règles de fonctionnement
 1. Création : Règle 17 régissant les modes de scrutin
 2. Modification : Règle 15 régissant les consultations électroniques
7. Rapport du comité paritaire FAD-Annexe F
8. Dégagement – centres et instituts
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la 338^e réunion

Projet d'ordre du jour (suite)

10. Tribune des délégué.e.s

11. Information et dépôt de documents

1. Note « S »
2. Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP
3. Réunion du CLIUQ
4. Tournée départementale
5. Agenda syndical de février 2021
6. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (613^e à 616^e réunions)

12. Affaires nouvelles

13. Date de la prochaine rencontre : 11 mars 2021

14. Clôture de la réunion

Point 3

**Lecture et adoption
de l'ordre du jour**

Point 3

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 339^e réunion du conseil syndical;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

**Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...),
il est résolu :**

d'adopter l'ordre du jour de la 339^e réunion du conseil syndical du 4 février 2021.

Point 4

Rapport du comité des relations de travail

Point 4

Dossiers concernant un.e (parfois deux) professeur.e.s

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Prof qui se dit harcelée au travail	<i>Grief déposé le 2 nov.</i>
Prof suspendu avec traitement en raison d'une allégation de non-respect de la propriété intellectuelle, puis congédié.	<i>Grief déposé, Enquête en cours</i>
Prof menacée de non-renouvellement de contrat	<i>Contrat finalement renouvelé</i>
Prof qui se plaint au TAT de mauvaise représentation de la part du SPPUQTTR	<i>Requête en rejet de la plainte déposée</i>

Point 4

Dossiers concernant un ensemble de professeur.es

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Embauches retardées au 1 ^{er} décembre 2018	Démarches préliminaires amorcées
Profs mal classés dans l'échelle salariale	<i>Déféré à l'arbitrage, 2 jours d'audience prévus</i>
Difficulté d'interprétation de la c.c. au sujet du calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un congé de maternité	<i>Lettre au SRT, toujours en discussion</i>
Dettes de cours dues à la crise sanitaire	<i>6-7 dossiers en discussion</i>

Point 4

Dossiers concernant tous les membres du SPPUQTR

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Entente prévue pour le règlement du grief sur les conséquences du lock-out	Préparation de la procédure d'enregistrement du choix des profs
Fusion des sous-commissions	Suivi

Point 5

**Mieux connaître
sa convention collective**

Point 5

Lettre d'entente No 4 – 2 septembre 2016

Retour en 2016

- Impact des compressions budgétaires imposées par le Gouvernement du Québec
- Importance du déficit de l'UQTR

2 septembre 2016

Signature de la lettre d'entente relative à la contribution des professeur.e.s dans le cadre du plan de redressement du déficit, et à l'investissement en recherche d'une partie des économies réalisées.

- Déplafonnement du nombre de cours en surplus de la tâche normale pour les années 2016-2017 et 2017-2018.
 - Au cours de cette période, les professeur.e.s peuvent donner davantage de cours en appoint, en fiducie ou en réserve, sans égard aux limites prévues à la convention collective.
- Expiration 31 mai 2018.

Point 5

La lettre d'entente No 4 vient préciser les modalités du retour à la normale, c.-à-d. aux dispositions de la convention collective.

2. [...] les professeurs qui auront plus de 9 crédits en réserve à l'expiration de la lettre d'entente, soit le 31 mai 2018, pourront demander de convertir en appoint ou en fiducie (dans la mesure où la limite de 12 prévue à l'article 3 de l'annexe C est respectée) le nombre nécessaire de cours pour abaisser le nombre de crédits en réserve à 9;

3. La mesure prévue au paragraphe précédent sera applicable jusqu'au 31 mai 2023.

En d'autres termes:

- À partir de du 31 mai 2018, on ne pouvait plus accumuler des crédits en réserve à volonté.
- Les professeur.e.s qui, à cette date, avaient plus de 9 crédits d'enseignement en réserve (limite maximum actuelle), avaient 5 ans pour régulariser leur situation en ramenant leur réserve à cette limite autorisée, donc jusqu'au 31 mai 2023.
- Pour ce faire, ils peuvent demander que les crédits excédentaires en réserve soient convertis en appoint ou en fiducie.

Point 6

Règles de fonctionnement

Point 6

Contexte

- Modifications apportées aux Statuts (adoptés en assemblée générale de septembre)
 - Retrait du point *Modes de scrutins*
- Nécessité de créer une nouvelle règle de fonctionnement sur les modes de scrutin pour accueillir les dispositions jadis prévues dans les Statuts.
 - Cette règle reconduit les deux types de scrutin déjà prévus : séance tenante et scrutin prolongé.
 - Les modalités du scrutin prolongé sont toutefois modifiées : ce vote était en effet électronique pour les professeur.e.s évoluant à l'extérieur du campus de Trois-Rivières, et en bulletin papier pour les professeur.e.s évoluant à l'intérieur du campus.
 - Pour simplifier le mode de scrutin et accroître la participation au scrutin prolongé, il sera électronique pour tous.
- Nécessité de mettre à jour la règle 15 régissant les consultations électroniques en raison de la création de la règle 17 pour des raisons d'harmonisation.
- Règles 15 et 17 ont reçu l'aval des procureurs du Syndicat.

Point 6

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de doter le Syndicat d'une règle régissant les modes de scrutin ;
- CONSIDÉRANT les modifications apportées à la règle 15 régissant les consultations électroniques ;
- CONSIDÉRANT les explications du Secrétaire ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

**Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...),
il est résolu :**

d'adopter les règles 15 régissant les consultations électroniques et 17 régissant les modes de scrutin.

Point 7

**Rapport du comité paritaire
FAD – Annexe F**

Point 7

PRÉSENTIEL

	Définition	Modalité	Description
Présentiel	<p>Formation réalisée, à un moment convenu, en présence « physique » de l'enseignant et des apprenants dans un espace pédagogique (classe, laboratoire, atelier, etc.), pouvant inclure une portion de travaux « hors établissement » (lectures, devoirs, leçons, etc.) et des communications médiatisées par les TIC (Exemple : courriel).</p> <p>Notes</p> <ul style="list-style-type: none"> - On peut inclure dans cette catégorie les stages, les séminaires et conférences et les visites d'installations aussi 		
Présentiel combiné	<p>Formation réalisée selon les mêmes caractéristiques que la formation en présentiel, combinées, en proportion variable, à l'usage d'outils numériques (logiciels, simulateurs assistés par ordinateur, objets connectés, environnement numérique d'apprentissage (ENA), etc.) et de ressources éducatives numériques (REN).</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette modalité n'apparaît pas comme une catégorie à part dans les documents consultés des autres universités. J'ai peur que de la rajouter puisse mener à confusion. 	Usage d'un ENA	Activité de formation combinant l'usage d'un ENA.
		Usage de REN	Activité de formation combinant l'usage de REN.
		Usage multimodal incluant ENA et REN	Activité de formation combinant l'usage d'un ENA et de REN, en proportion variable.

Point 7

FORMATION À DISTANCE

Définition	Modalité	Description
<p>Formation réalisée sans la présence « physique » de l'enseignant et des apprenants.</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités se réalisent totalement à distance - Sans une présence physique dans l'établissement - Les séances (synchrone ou non) sont déterminées à l'avance pour permettre une bonne gestion du temps et des priorités. Elles prévoient aussi le respect du calendrier universitaire assurant le maintien d'un cheminement optimal dans la poursuite du projet éducatif - Faire attention au fait que parfois les évaluations se font en présence! Il faudrait spécifier que dans ce cas on peut considérer tout de même qu'il s'agit de formation à distance pour éviter la confusion - Pour l'Annexe F il faudra réfléchir aussi à l'encadrement à distance (activité liée à l'apprentissage qui consiste principalement à accorder un soutien aux étudiants qu'il soit d'ordre pédagogique, technologique ou administratif) 	Asynchrone	<p>Activité de formation en différé.</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ex. réalisation d'activités à partir de matériel numérique ou papier - Parfois on parle de communication en temps différé - Se déroulent en temps différent selon le choix d'étudiant ou enseignant
	Synchrone	<p>Activité de formation en simultané.</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ex. les étudiants participent selon l'horaire du cours à des prestations d'enseignement, des démonstrations ou des travaux d'équipe - Parfois on parle de communication en temps réel plutôt que simultanée ou d'échange interpersonnel en temps réel - Malgré le fait qu'elle soient en simultané on pourrait enregistrer les séances et les diffuser en différé ...
	Mixte	<p>Activité combinant, en proportion variable, les modalités synchrone et asynchrone.</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudra bien différencier la notion de mixte et d'hybride

Point 7

HYBRIDE

Définition	Modalité	Description
<p>Formation combinant, dans une proportion variable, les modes de formation en présentiel et à distance, à des moments prédéterminés pour l'ensemble des apprenants.</p> <p>Notes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plutôt que les « modes de formation », « séances de formation »- Dans certaines universités la modalité « hybride » est associée à un nombre minimal de séances à distance (entre 3 et 11 pour l'UQAM par exemple)- Les séances à distance peuvent avoir lieu selon l'horaire du cours défini à l'inscription ou en autoapprentissage selon les disponibilités de l'apprenant- Est-ce que dans la FAD en différé on considère aussi les « travaux à la maison » ? si oui il faudra le définir	Hybride asynchrone	Activité combinant le présentiel et la FAD en différé.
	Hybride synchrone	Activité combinant le présentiel et la FAD en simultané.
	Hybride mixte	Activité combinant le présentiel et les modalités synchrone et asynchrone, en proportion variable.

Point 7

		Définition	Modalité	Description
AUTRES	Classe virtuelle	Formation combinant, en simultané, les modes en présentiel et à distance synchrone selon des formules différenciées pour les apprenants, seul ou en groupe.	Télé-enseignement	Activité où l'enseignant est dans un espace pédagogique « physique », seul ou avec des apprenants, et d'autres apprenants sont à distance de façon individualisée (multisites).
		Notes : - L'étudiant choisit sur une base hebdomadaire le mode de diffusion qui lui convient (la notion de choix pourrait être reprise dans la définition?)	Assistée	Activité où l'enseignant est dans un espace pédagogique « physique », seul ou avec des apprenants, et qu'il est assisté par un intervenant supervisant des apprenants réunis dans un espace pédagogique virtuel du lieu principal d'enseignement.
	Comodal	Formation combinant, en simultané, les modes en présentiel et à distance, permettant à l'apprenant de choisir en temps réel le mode de formation qui lui convient, sans que la formule de présence ne soit déterminée au préalable.	Comodal asynchrone	Activité en présentiel accessible à distance en différé.
		Notes :	Comodal synchrone	Activité en présentiel accessible à distance en simultané.
		Notes : - Choisir la modalité d'enseignement à chacune des séances - Personnaliser l'apprentissage	Comodal mixte	Activité en présentiel accessible à distance, tant en synchrone qu'en asynchrone.

Point 8

Dégagement – Centres et Instituts

Point 8

Rappel

- 6 dégagements par centre et institut
- Concours de dégagements pour la recherche dont le nombre est aussi conventionné

Besoin

- Les centres et instituts ne peuvent avoir plus de 6 chercheurs avec dégagements. Cela impacte leur visibilité à l'externe, surtout.

Proposition

- Possibilité pour les directions des centres et instituts de distribuer au plus 2 dégagements discrétionnaires.
- Les dégagements non distribués sont placés dans la banque générale.
- Tous les chercheurs des centres et instituts participent au concours général.
- Chaque centre et institut obtient au moins 6 dégagements

Point 9

**Lecture et adoption
du procès-verbal
de la 338^e réunion**

Point 9

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 338^e réunion du conseil syndical tenue le 26 novembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ;

Sur proposition du ou de la professeur.e (...), appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

d'adopter le procès-verbal de la 338^e réunion du conseil syndical.

Point 10

Tribune des délégué.e.s

Point 11

Information et dépôt de documents

Point 11.1

Note « S »

Démarches de l'AGE

Commission des études extraordinaire

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Hypothèse étudiée :

Obtenir les fonds nécessaires afin que le FDP puisse contenir les sommes suffisantes pour couvrir 100 % du salaire net des professeurs pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit (grève ou lock-out)

- 16 semaines x 5 jours = 80 jours ouvrables
- 100 000 \$ requis pour chaque jour ouvrable
- Somme totale du Fonds nécessaire : $80 \text{ jours} \times 100\,000 \text{ \$} = 8 \text{ M\$}$

- Montant du FDP au 31 décembre 2020 : 5 119 000 \$

- Montant manquant actuellement : $8 \text{ M\$} - 5\,119\,000 \text{ \$} = 2\,881\,000 \text{ \$}$ à obtenir d'ici le 30 septembre 2022 (montant énorme).

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

- **Scénario 1 : Taux de cotisation inchangé (1,5 %)**

1^{re} étape : Prévission du montant probable au 31 décembre 2021

Solde au 31 décembre 2020	5 119 000 \$
Plus Rendement de 3% en 2021	153 500 \$
Plus Dépôt été 2021	150 000 \$
Plus rendement sur dépôt 2%	3 000 \$
Solde au 31 décembre 2021	5 425 500 \$

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

2^e étape : Prévision du montant probable au 30 septembre 2022

Solde au 31 décembre 2021	5 425 500 \$
Plus rendement de 2 %	108 500 \$
Plus dépôt été 2022	120 000 \$
Rendement sur dépôt	1 000 \$
Total probable 30 septembre 2022	5 655 000 \$

Donc si aucun changement dans cotisation, couvre **56 jours de grève (11 semaines et un jour) à 100% du salaire net** (ou 8 semaines - 40 jours à 100 % et 6 semaines et deux jours - 32 jours à 50 %).

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Prêts et dons

Possibilité de prêt de FQPPU :	750 000 \$ (moitié du Fonds de 1,5 M\$)
Possibilité de marge de crédit Desjardins :	500 000 \$
Total prêt possible :	1,25 M\$ (à rembourser)
Dons possibles en cas de conflit qui dure :	100 000 \$
Total Prêts et dons possibles :	1,35 M\$

Total (Fonds, dons et prêts) : 7 005 000 \$

Couvre **70 jours ou 14 semaines à 100 % du salaire net** (ou 12 semaines - 60 jours à 100% du net **et** 13 jours à 75 % du net ou 4 semaines - 20 jours à 50 % du net).

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

- **Scénario 2 : Augmentation de la cotisation syndicale**

Montant total des cotisations actuelles à 1,5 % : 840 000 \$

Chaque augmentation de 0,5 % équivaut à 280 000 \$ pour une année (1^{er} avril au 31 mars)

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Hypothèse 1 :

Si la cotisation syndicale augmente du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2022 :
18 mois ou 1 an et demie (en cas de grève automne 2022 – hiver 2023)

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Augmentation de la cotisation pour 18 mois

0,5 % (2 %)	1 % (2,5 %)	1,5 % (3 %)
420 000 \$	840 000 \$	1 260 000 \$

Montant total (sans calcul des rendements sur cotisation supplémentaire)

6 075 000 \$	6 495 000 \$	6 915 000 \$
(60 jours)	(65 jours)	(69 jours)

Montant total incluant prêts et dons (sans calcul des rendements sur cotisation supplémentaire)

7 425 000 \$	7 845 000 \$	8 265 000 \$
(74 jours)	(78 jours)	(82 jours)

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Compte tenu que les chances d'un lock-out d'une session est plus susceptible de se produire l'été

Hypothèse 2 :

Si la cotisation syndicale augmente du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 :
(2 ans ou 24 mois) en cas de lock-out été 2023

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Augmentation de la cotisation pour 24 mois

0,5 % (2 %)	1 % (2,5 %)	1,5 % (3 %)
560 000 \$	1 120 000 \$	1 680 000 \$
Montant surplus syndicat: 100 000 \$		
Montant total (sans calcul des rendements sur cotisation supplémentaire)		
6 315 000 \$	6 875 000 \$	7 435 000 \$
(63 jours)	(68 jours)	(74 jours)
Montant total incluant prêts et dons (sans calcul des rendements sur cotisation supplémentaire)		
7 665 000 \$	8 225 000 \$	8 785 000 \$
(76 jours)	(82 jours)	(87 jours)

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Actuellement 1,5 % du salaire brut

Exemple : professeur.e gagne 100 000 \$ x 1,5 % Cotisation syndicale = 1 500 \$

Économie d'impôt

Fédéral : $(1\ 500\ \$ \times 26\ \%) \times 0,835 =$ Économie d'impôt occasionnée par la déduction de 326 \$

Québec : $1\ 500\ \$ \times 10\ \% =$ Économie d'impôt occasionnée par le crédit d'impôt de 150 \$

Total : $326\ \$ + 150\ \$ = 476\ \$$ en économie d'impôt

Coût réel : $1\ 500\ \$ - 476\ \$ = 1\ 024\ \$$ (1 %)

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Augmentation 0,5 % = 2 %

Cotisation 2 000 \$ (500 \$ de plus ou 19,23 \$ par paie)

Économie d'impôt

Fédéral: $2\,000 \$ \times 26 \% \times 0,835 = 434 \$$

Québec: 200 \$

Total: 634 \$

Coût réel: $2\,000 \$ - 634 \$ = 1\,366 \$ (1,37 \%)$

Point 11.2

Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP

Augmentation de 1 % = 2,5 %

Cotisation 2 500 \$

Économie d'impôt

Fédéral : 543 \$

Québec: 250 \$

Économie : 793 \$

Coût réel : 1 707 \$ (1,7 %)

Point 11.3

Réunion du CLIUQ

Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'Université du Québec

22 janvier : première rencontre depuis juin 2020

- Invité: Jean Portugais, président de la FQPPU
- Échange sur les conséquences de la COVID
- Utilisation des caméras – Zoom
- Croissance de la violence au travail
- Décarbonisation du fonds de retraite

Point 11.4

Tournée départementale

- Cette tournée vise à mieux connaître la réalité des départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc. Les discussions sont libres.
- 6 départements rencontrés, 10 à venir.
- Si ce n'est encore fait, nous vous demandons de prévoir rapidement une plage horaire pour cette rencontre d'une durée de 45 minutes à 1h.

Contactez François pour réserver une plage horaire avant le mois de mai.

Point 11.5

Agenda syndical de février 2021

Mardi	2 février	Commission des études
Jeudi	4 février	Réunion du conseil syndical
Vendredi	5 février	Réunion du CIRRAC
Jeudi	11 février	Réunion doyens - Programmes courts & Stages
Jeudi	11 février	Réunion de la FQPPU
Vendredi	12 février	Réunion de la FQPPU
Lundi	15 février	Conseil d'administration de l'UQTR
Mardi	16 février	Réunion du CSC
Mercredi	17 février	Tournée – Psychologie
Mercredi	17 février	Commission des études extraordinaire
Jeudi	18 février	Rencontre avec le recteur
Jeudi	18 février	Réunion du comité exécutif
Mardi	23 février	Réunion du comité du 50 ^e
Mercredi	24 février	Tournée – Sage-femme
Jeudi	25 février	Mises en candidature (CX – CE – CA)
Vendredi	26 février	Tournée – Sciences de l'activité physique

Point 11.6

Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (613^e à 616^e)



PROCÈS-VERBAL DE LA 616^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 14 janvier 2021 à 13 h (ZOOM)

Présences
Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier
Professeur Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX616-14-01-2021-00 **Projet d'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 615^e réunion – 17 décembre 2020
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Paiements des RAS de décembre 2020
7. Rapport des officières et des officiers
8. Modifications de règles – Modes de scrutin et consultations électroniques
9. Élection – direction départementale
10. Tournée départementale
11. Cotisation syndicale – scénarios de bonification du FDP
12. Plan d'action 2020-2021 – Bilan et perspectives
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine réunion : 28 janvier 2021
15. Clôture de la réunion

CX616-14-01-2021-01 Ouverture de la réunion
Le président souhaite la bienvenue à l'équipe et prend un temps pour offrir ses vœux de bonne année 2021 à toute l'équipe.

CX616-14-01-2021-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.



PROCÈS-VERBAL DE LA 615^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 12 décembre 2020 à 12 h (ZOOM)

Présences
Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier
Professeur Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Invité.e.s pour le point 7. Invités – Vice-doyens
Professeure Catherine Briand
Professeure Chantal Plourde
Professeur Hugo Germain

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX615-17-12-2020-00 **Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 614^e réunion – 3 décembre 2020
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. Rapport des officières et des officiers
7. Invités – Vice-doyens
8. Fondation – Bourses du Syndicat
9. Reconnaissance de la tâche de recherche
10. Devis – graphisme courriels et bulletins du 50^e
11. Bulletin d'information L'Œil ouvert de janvier
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion : 14 janvier 2021
14. Clôture de la réunion

1. Embauches de cadres
2. Utilisation des caméras dans l'enseignement à distance
3. Vœux de joyeuses fêtes du comité exécutif
4. Déduction d'impôt de 400 \$



PROCÈS-VERBAL DE LA 614^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 3 décembre 2020 à 8 h 30 (ZOOM)

Présences
Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier
Professeur Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX614-03-12-2020-00 **Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 613^e réunion – 19 novembre 2020
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. RAS de novembre
7. Rapport des officières et des officiers
8. Projet de fusion des sous-commissions des études
9. Devis – Phase II site Internet
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion : 17 décembre 2020
12. Clôture de la réunion

CX614-03-12-2020-01 Mot de bienvenue
Le président souhaite la bienvenue à l'équipe et il prend des nouvelles des officières, des officiers et des employé.e.s.

CX614-03-12-2020-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.



PROCÈS-VERBAL DE LA 613^e RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 19 novembre 2020 à 13h30 (ZOOM)

Présences
Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Marty Laforest, vice-présidente aux relations de travail
Professeur Andrea Bertolo, vice-président aux affaires syndicales
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité
Professeur Sylvain Beaudry, trésorier
Professeur Marc André Bernier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 612^e réunion – 5 novembre 2020
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
6. RAS de novembre
7. Rapport des officières et des officiers
8. Projet de fusion des sous-commissions des études
9. Devis – Phase II site Internet
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion : 17 décembre 2020
12. Clôture de la réunion

CX613-03-11-2020-01 Mot de bienvenue
Le président souhaite la bienvenue à l'équipe et il prend des nouvelles des officières, des officiers et des employé.e.s.

CX613-03-11-2020-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Point 12

Affaires nouvelles

Point 13

Date de la prochaine réunion :
11 mars à 13h